

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00111

MESURES DIVERSES - RESSOURCES HUMAINES

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 45

Délibération affichée le : 08 avril 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoir :

M. Bernard LAGET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 08 avril 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160304-D20160011110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160408

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

MESURES DIVERSES - RESSOURCES HUMAINES

I. TRANSFORMATION ET CREATION DE POSTES

<i>Transformation de postes</i>		
<i>Ancienne situation</i> <i>Grade et/ou fonction</i> <i>Temps de travail</i> <i>Direction</i>	<i>Nouvelle situation</i> <i>Grade et/ou fonction</i> <i>Temps de travail</i> <i>Direction</i>	<i>Observations</i>
Attaché de conservation Temps non complet 80% Musée d'Art moderne et contemporain 1 poste	Assistant principal de conservation de 2 ^{ème} classe Temps complet Musée d'Art moderne et contemporain 1 poste	Suite au départ d'un agent, les contours du poste ont été repensés et la composante numérique a été développée justifiant ainsi l'augmentation du temps de travail. Le changement de grade est lié à une mise en conformité avec les missions du poste.
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle Responsable service patrimoine économique Temps complet DCAP 1 poste	Attaché territorial Chargé d'opérations* Temps complet DCAP 1 poste	Ajustement de l'organisation de la DCAP suite au départ en retraite d'un agent. (CTP du 9 octobre 2015)

* Dans sa séance du 9 octobre 2015, le Comité Technique Paritaire s'est prononcé sur les ajustements d'organigramme portant sur la Direction Construction Aménagement Patrimoine (DCAP).

En effet, la réflexion a conduit notamment à transformer le poste vacant de responsable du service patrimoine économique (ingénieur en chef de classe exceptionnelle) en un poste de chargé d'opérations (attaché territorial) rattaché au service Aménagement opérationnel de la DCAP.

La déclaration de vacance d'emploi a été enregistrée sous le n° 04215116579, et ce, conformément à la réglementation.

Les missions afférentes au poste de chargé d'opérations s'articulent principalement autour du pilotage des études pré-opérationnelles, de projets d'aménagements économiques (zones d'activités, reconversions de friches), des opérations urbaines et environnementales communautaires en lien avec les directions concernées et de la réalisation des opérations pour le compte des Directions maître d'ouvrage

Les niveaux de recrutement et de rémunération seraient basés sur ceux afférents au grade d'attaché territorial.

Compte tenu des besoins du service, et en cas d'absence de fonctionnaires pouvant être recruté sur le profil recherché, le recrutement pourra s'effectuer sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Création de postes		
Fonction et/ou Cadre d'emploi Temps de travail	Direction/service	Observations
Chargé de mission clauses insertion Attaché territorial Temps complet 1 poste	Développement économique/ Emploi-insertion	Dans sa séance du 18 décembre 2015, le conseil d'administration de l'association Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MDEF) a décidé de la dissolution de cette dernière.
Agent d'accueil et d'orientation Adjoint administratif Temps complet 1 poste		<p>Saint-Etienne Métropole s'est engagée à reprendre l'animation de la mission "Clause sociale" sur la base de l'article L1224-1 du code du travail, en lien avec le PLIE Sud Loire.</p> <p>En application des articles L.1224-1 et L.1224-3 du code du travail, un salarié de l'association MDEF sera ainsi intégré dans les effectifs de Saint-Etienne Métropole à compter du 1^{er} mai 2016 et un contrat de même nature que le contrat d'origine sera proposé au salarié de l'association MDEF.</p> <p>Par ailleurs, Saint-Etienne Métropole s'engage, aux côtés de la Ville de Saint-Etienne, à contribuer à la gestion de l'accueil qui bénéficie aux services et structures présentes sur le site.</p>
Responsable sécurité/nettoyage Agent de maîtrise Temps complet 1 poste	Sports-loisirs/stade Geoffroy-Guichard	Ajustement de l'organisation consécutif à l'étude organisationnelle.
Jardinier/agent de maintenance Adjoint technique Temps complet 1 poste		

Le CTP du 24 mars 2016 s'est prononcé sur ces évolutions qui impactent l'organisation du service emploi – insertion de la Direction Développement Economique et de la Direction Sports-Loisirs / stade Geoffroy-Guichard.

II. LOGEMENTS DE FONCTIONS

Par délibération du 18 décembre 2003, Saint-Etienne Métropole a validé l'attribution de logements de fonction pour nécessité absolue de service pour les emplois de Directeur général des services et de Directeur général Adjoint.

Le transfert de la compétence « eau » à Saint-Etienne Métropole au 1^{er} janvier 2016 a eu comme conséquence l'intégration dans les effectifs des agents exerçant au sein des barrages et des stations d'eau potable. Or, certains de ces agents bénéficient de logements de fonctions pour nécessité absolue de service.

Il est rappelé que l'octroi d'un logement pour nécessité absolue de service est réservé :

- aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité,
- à certains emplois fonctionnels,
- et à un seul collaborateur de cabinet.

Chaque concession de logement est octroyée à titre gratuit.

Pour tenir compte de ces évolutions, il convient de réactualiser la liste des emplois qui font l'objet d'une concession de logement par nécessité absolue de service en ajoutant les fonctions de gardien de barrage et de technicien station eau potable.

La liste des emplois nécessitant l'octroi d'un logement par nécessité absolue de service est donc la suivante :

- Directeur général des services,
- Directeur général adjoint des services,
- Gardien de barrage,
- Technicien station d'eau potable.

III. POSTE DE CHEF DE PROJET QUARTIER TOTEM FRENCH TECH MANUFACTURE (Direction Enseignement Supérieur, Recherche Innovation et Entrepreneuriat)

Dans sa séance du 17 janvier 2013, le Bureau a approuvé la création d'un poste regroupant les missions afférentes au poste précité.

Compte tenu de la spécificité et de la nature des besoins du service, un agent contractuel avait été recruté sur la base de l'article 3 -3 2°, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le contrat de cette personne venant prochainement à échéance et afin d'éviter une discontinuité dans l'accomplissement des missions initialement définies, la déclaration de vacance d'emploi a été enregistrée sous le n° 04216038747, et ce, conformément à la réglementation.

Les missions afférentes au poste précité s'articulent autour :

- du pilotage du plan d'actions du quartier Manufacture,
- du suivi (avec l'appui des partenaires) des actions sur le quartier créatif inhérentes à la feuille de route innovation de l'agglomération sur les thématiques : innovation et design, ingénierie des surfaces, télécommunications et média,
- de l'animation économique et scientifique du quartier créatif avec les partenaires :

Les niveaux de recrutement et de rémunération seraient basés sur ceux afférents au grade d'attaché territorial.

Compte tenu de la nature des fonctions décrites ci-dessus et des besoins spécifiques du service, le recrutement pourra s'effectuer sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

IV. POSTE DE CHARGE DE MISSION DOMAINE AGRICOLE

Dans sa séance du 25 avril 2013, le Bureau a approuvé la poursuite des missions afférentes au poste précité.

Compte tenu de la spécificité et de la nature des besoins du service, un agent contractuel avait été recruté sur la base de l'article 3 -3 2°, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le contrat de cette personne venant prochainement à échéance et afin d'éviter une discontinuité dans l'accomplissement des missions initialement définies, la déclaration de vacance d'emploi a été enregistrée sous le n° 04216038744, et ce, conformément à la réglementation.

Les missions afférentes au poste de chargé de mission s'articulent autour du pilotage, de l'animation et de la coordination de missions spécifiques liées à la politique agricole telles que la transmission-reprise des exploitations agricoles, foncier agricole, mesures agroenvironnementales.

Les niveaux de recrutement et de rémunération seraient basés sur ceux afférents au grade d'ingénieur territorial.

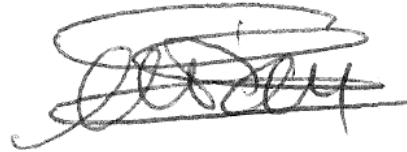
Compte tenu de la nature des fonctions décrites ci-dessus et des besoins spécifiques du service, le recrutement pourra s'effectuer sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **se prononce sur les transformations et les créations de postes précitées,**
- **adopte la liste des emplois nécessitant l'octroi d'un logement de fonction par nécessité absolue de service et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à appliquer les dispositions en résultant,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder aux recrutements sur les postes précités, et le cas échéant, à signer les contrats d'engagement.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with several loops and a long horizontal stroke at the end.

Gaël PERDRIAU